Programme Prioritaire de Recherche AUTONOMIE

TROISIÈME JOURNÉE D'ATELIERS PRÉPARATOIRES À L'APPEL À PROJETS SUR LES DÉFIS 3 ET 4

Documents présentés par les intervenants et intervenantes	Pages
Modalités de dépôts et sélection des projets	
Michel ISINGRINI, Agence Nationale de la Recherche	**2**
Science ouverte et données de la recherche	
Zoé ANCION, Gabriel ROCHEMAN, Agence Nationale de la recherche	**26**
Cynthia PEDROJA, Campus Condorcet	**47**
Claudia MARQUET, PPR Autonomie	**55**
Living Labs et processus d'innovation	
Valentin BERTHOU, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques	**61**

Les documents suivants ont été présentés lors de la troisième journée d'ateliers préparatoires au second appel à projets du PPR Autonomie. Tous droits réservés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anr agence nationale de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

INVESTIR L'AVENIR

Programme Prioritaire de Recherche (PPR)

AUTONOMIE : VIEILLISSEMENT ET SITUATIONS DE HANDICAP

22/06/2022

Soutient ANR

Michel Isingrini, Marion Patte

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)

- **Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**
- Politique publique de l'innovation
- Initié en 2010

- Objectifs généraux
  - Accroitre l'emploi, la productivité et la compétitivité des entreprises françaises
  - En favorisant l'investissement et l'innovation dans des secteurs prioritaires, générateurs de croissance

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)

- PIA 1 : 2010, 35 milliards €
- PIA 2 : 2014, 12 milliards €
- PIA 3 : 2017, 10 milliards € (dont PPR – AVH)
- PIA 4 : 2020, 20 milliards €
- France 2030 : 2021, 34 milliards €

ANR – DÉSIGNÉE OPÉRATEUR DE L'ÉTAT (ESR)

- **L'ANR, opérateur de l'Etat** pour les actions du PIA dans le champ de l'ESR
- Chargée de trois missions
  - L'organisation de **la sélection**
  - **La contractualisation**
    - Le financement
  - **Le suivi**
    - L'évaluation et l'impact des projets

ORGANISATION DE L'ANR POUR LES PIA

Thierry DAMERVAL
PDG

Direction des Grands Programmes d'Investissement de l'Etat (DGPIE)

Arnaud TORRES
Directeur

Daniela FLORIANI
Directrice adjointe

Direction des Opérations Scientifiques
« Budget d'intervention »

Plan d'actions et appels à projets annuels
Aide générique

Spécificités des projets PIA

- Une évaluation réalisée par **des jurys internationaux**
- Un financement et une décision finale relevant du **Premier ministre**
- Des projets de formation, de recherche et d'équipements **de grande ampleurs et de longue durée (3 - 5 - 10 ans)**
- Crédits alloués importants (M€)

Les Programmes Prioritaires de Recherche (PPR)

- Caractérisation et analyse **de questions scientifiques jugées majeures**
  – Moyens importants, longue durée, enjeux prioritaire
- **Caractère exceptionnel**
  – Se distingue du financement récurrent de la recherche
- Pour l'ESR, **moyens supplémentaires, destinés à des actions nouvelles**

PPR – AVH: objectifs

- **Trois objectifs fondamentaux**
  - **Structurer la communauté scientifique** sur le thème de l'autonomie
  - **Soutenir une recherche collaborative** par projets sur le long-terme
  - Aboutir à des progrès significatifs pour la compréhension et le **développement de connaissances innovantes** dans le domaine de l'autonomie

Les appels du PPR AVH

Autonomie : vieillissement et situation de handicap (AVH)

AAP1 (2021/22)
Défis: 1 et 2

- 8 projets déposés
- 4 projets lauréats
- 5,71 M€ / 7 M€

AMI (2022)
Défis: 3 et 4

- 75 lettres déposées

AAP2 (2022)
Défis: 3 et 4

- 19 M€

Appel à projets

- 2 AAP / 1 AMI mis en œuvre par l'ANR
- Jury international

RÔLE DE L'ANR DANS LE PROCESSUS DE SÉLECTION

- **Soutien à la préparation** du texte de l'appel à projets, du règlement financier et des documents de soumission, en liaison avec le MESRI et le SGPI
- **Suivi de la phase de soumission, dont assistance technique aux porteurs de projets**
- **Mise en place du jury** et organisation des réunions de sélection
- **Retours vers les porteurs des projets non financés et des financés (après décision PM)**
- **Conventionnement et suivi** des projets (scientifique, administratif et financier)

ORGANISATION-ANR POUR LE SUIVI DE CHAQUE PROJET AVH

DGPIE - DIRECTION "GRANDS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT"

1 Chargé de mission scientifique

1 Chargé de gestion : administratif et financier
(niv. régional)

1 Coordinateur thématique
(SHS)
Michel Isingrini

Projet AVH

1 Responsable d'action
Michel Isingrini

Documents accompagnant la publication de l'AAP

- Texte de l'AAP
- Trame du document de soumission (et annexes)
- Trame des lettres d'engagement (établissements)
- Le règlement financier
- Trame du document administratif et financier (excel)
- FAQ (financement, consortium, règles, procédures…)

Dossier de soumission

Le dossier de soumission complet est constitué de **trois documents**

- **Le « document scientifique »,** comprenant une description du projet envisagé
  - **Généralement 15 pages**, avec en annexe la liste des publications scientifiques des 3 dernières années des chercheurs/équipes proposant le projet
- **Le « document administratif et financier »**, qui comprend la description administrative et budgétaire du projet
- **Les lettres d'engagement** signées par les établissements partenaires

PPR AVH: premier AAP *(pour exemple)*

- Défis 1 et 2
- Aide totale pour l'AAP : 7 M€
- Durée maximum des projets
  - Défi 1 = 3 ans ; Défi 2 = 5 ans ; Défi 1 et 2 = 5 ans

- Aide demandée possible
  - Défi 1 : entre 350 K€ et 500 K€
  - Défi 2 : entre 1 M€ et 1,5 M€
  - Défi 1 + 2 : entre 1,35 M€ et 2 M€

Calendrier du premier AAP et de l'évaluation

Soumission site ANR
2 juillet 2021

Clôture
2 nov. 2021

Retour CoPil « Autonomie »
11 février 2022

~ 17 sem. | ~ 9 sem. | ~ 2 sem. | ~ 2,5 sem.

1ère réunion
10 nov. 2021

8 projets déposés

2ème réunion
Projets à auditionner
12 janv. 2022

7 projets sélectionnés pour audition

3ème réunion
Auditions
25 & 26 janvier 2022

4 projets recommandés au financement

AAP 1: Evaluation ANR - procédure

- Jury **indépendant international** (experts représentant les différents domaines de l'AAP; recours éventuel à des expertises extérieures)
- **Remise d'un rapport** par le jury au Comité de pilotage du PPR
  - Avis du jury (points forts, faiblesses, recommandations)
  - Projet recommandé ou non au financement
- Le CP propose au SGPI les projets recommandés et le montant du financement
- Le **Premier ministre**, après avis du SGPI, arrête la décision
  - Conventionnement avec l'établissement coordinateur (ANR)

Comité de sélection

- 13 membres étrangers ou travaillant à l'étranger (12 européens et 1 canadien *: Ital., Esp., Norv., Finl., All., RU, Dan., Holl., Suis.)*
- 6 femmes et 7 hommes
- 12 professeurs d'universités, 1 chercheur
- Multidisciplinaire : *sociologie, psychosociologie, physiologie du vieillissement, psychologie cognitives, économie, épidémiologie….*
- ***Tous chercheurs publiants (****dans les domaines du vieillissement, du handicap, des politiques sociales, des politiques de la santé, des politiques de la famille, des soins à domicile ,bien-être, autonomie, etc.. (indice de citation élevé pour le domaine)*
- **Expérience dans l'évaluation de projets internationaux**
- Equilibres : approches quantitatives/qualitatives (8 quant; 5 qual; 4 les deux); vieillissement/handicap

Processus d'évaluation : critères et résultats

1. **Evaluation basée sur 5 critères** (échelle en 5 points, score maximum *25), intégrés dans* ***une analyse SWOT****, et complétés par une catégorisation* (A=*très bon ;* B=*bon ;* C=*insuffisant):*
   - Excellence et ambition scientifique
   - Qualité, pertinence et niveau d'interdisciplinarité du consortium
   - Pertinence de l'organisation et des ressources mobilisées
   - Impact attendu
   - Originalité des matériaux et internationalisation (Défi 1)
   - Caractère innovant, qualité et ouverture du système de recherche, internationalisation (Défi 2)
2. **Eléments importants:** formation doctorale; approche interdisciplinaire ; ouverture aux organismes et associations de la dépendance ; dimension internationale

Processus d'évaluation : critères et résultats

1. Chaque projet a été évalué par 3 rapporteurs, et lu par tous les membres du comité

   Audition du porteur

2. Proposition finale

   - 2 listes : *(A) Projets proposés au financement vs. (B) projets non proposés au financement*

3. Rapport final :

   - Forces, faiblesses, recommandations

Projets déposés

- Nb projets deposes : *8*
- Aide totale demandée : *8,5 M€ (sur 7M€)*
- Coût complet total : *24,5 M€*
- Etablissements
  - *EPST (3) : INED (X2); EHESS*
  - *EPSCP (5) : Sorbonne Paris Nord ; Franche Comté ; Bordeaux ; Aix-Marseille ; Grenoble*
- Répartition territoire : *4/8 en Ile de France (50%)*
- Equilibre genre RST : *1 F / 7H*
- Durée : *50%-36 mois et 50%-60 mois*
- *Défi1= 4 ; Défi2 = 2 ; Défi1+Défi2 = 2*

Projets proposés au financement

- Nb projets retenus : *4*
- Aide totale demandée : *5,71 M€ (sur 7M€)*
- Coût complet total : *18,2 M€*
- Etablissements
  - *EPST (2) : INED (X2)*
  - *EPSCP (2) : Sorbonne Paris Nord; U. de Bordeaux*
- Répartition territoire : *3/4 en Ile de France*
- Equilibre genre RST : *1 F / 3H*
- Durée : *1 de 36 mois et 3 de 60 mois*
- *Défi1=1 ; Défi2=1 ; Défi1+Défi2=2*

Projets proposés au financement: FORCES et RECOMMANDATIONS

Projets	Forces	Recommandations
AURELIA	Bien adaptés aux **objectifs** de l'appel Ambitieux **Méthodologie** pertinente **PI expérimenté** **Consortium** solide Réseau collaboratif **international** Plan ambitieux de **formation** Structure de **gouvernance** appropriée Niveau de **financement** adapté	Coordination entre unités Demandes de précisions: WP, impact, collaborations internationales, livrables, partenaires non universitaires
AtOrl		
COMPAC		
KAPPA		

Evaluation des projets non proposés au financement

Projets	Evaluation
AVEMED	Faiblesse **scientifique** Faible **impact** Mal défendu lors de **l'audition** Faiblesse du **consortium** **Budget** mal justifié Implication des **parties prenantes** peu claire Aspects **innovants** peu clairs Rôle vague des collaborateurs **internationaux** Poursuite du ***« business as usual »***
EVATOP	
PHILAUTO	
POSIT-AC	

Contacts ANR pour l'AAP

CHARGÉE DE PROJETS SCIENTIFIQUES :
MARION PATTE

RESPONSABLE DE PROGRAMME :

MICHEL ISINGRINI

ppr-avh@agencerecherche.fr

QUESTIONS (FAQ)

1. **Document unique** qui reprenne l'ensemble des informations relatives au dépôt et sélection : non, mais on peut l'élaborer
2. **Financement de chercheurs étrangers** sur la base de prestations de services : oui, mais devis et facture, plus mise en concurrence (règles marchés publics)
3. **Evolution du consortium** en cours de projet : oui, avec possibilité d'intégrer un nouveau partenaire (justification et redistribution financière, nouvel accord de consortium ; cette évolution doit rester dans les limites de l'aide)
4. Un **chercheur associé** au sein d'un laboratoire peut-il déposer un projet : préciser la notion de CA ; le RST doit être un chercheur (EC) de l'ESR
5. Quelles possibilités concrètes d'associations de **chercheurs étrangers et de parties prenantes** du champ de l'autonomie ? Oui ; même recommandé dans l'AAP comme indicateurs de qualité du consortium; mais pas de possibilité d'attribuer une aide directe à un chercheur étranger (travaillant à l'étranger) et à une association si non reconnue comme un organisme de recherche (voir les possibilités de soutien : thèse en cotutelle ou post-doc sortant et entrant…)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anr agence nationale de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Politique Science ouverte à l'ANR

22/06/22

Zoé Ancion Responsable pôle science ouverte
Gabriel Rocheman – Analyste de Données
Investissements d'Avenir

La politique science ouverte

Science ouverte

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et -autant que possible- aux données de la recherche. »

Ouvrir la Science, Ministère de l'éducation supérieure, de la recherche et de l'innovation

La politique science ouverte à l'ANR

Définie au sein de la « Direction de la stratégie numérique et des données » : développer une politique et une culture de la donnée, vecteur de connaissance et vecteur de la transparence et de l'efficacité de l'action publique.

La politique science ouverte à l'ANR

L'ANR s'engage

- ✓ Déclaration conjointe en faveur de la science ouverte par 5 agences de financement (ANR, Anses, Inserm/ANRS, INCa et Ademe) le 29 juin 2020
- ✓ Deuxième Plan National Pour la Science Ouverte
  « Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 »
- ✓ Partenaire de la cOAlition S
- ✓ Membre de Science Europe (WG science ouverte)

Mise en œuvre de la politique science ouverte dans les AAPs

Depuis 2019, lors du conventionnement d'un projet, les engagements des bénéficiaires portent sur deux volets :

- Le volet publications scientifiques
- Le volet données de la recherche

La science ouverte dans le PA 2022

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de l'ANR s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de la recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

Plan d'action 2022 (cf. section A.6 p14)

Le volet publications scientifiques

Le volet publication

Toutes les publications scientifiques issues de projets financés par ANR à partir des éditions 2022 seront rendues disponibles en libre accès sous la licence *Creative Commons* CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

1. publication dans une revue nativement en libre accès,
2. publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal dit transformatif,
3. publication dans une revue à abonnement grâce à la Stratégie de Non-Cession des Droits selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou convention de financement.

Le volet publications : dépôt dans l'archive ouverte nationale HAL

Par ailleurs, au plus tard au moment de la publication, le texte intégral devra être déposé (version acceptée pour publication ou version éditeur) dans l'archive ouverte HAL avec mention de la référence ANR du projet de recherche (ex : ANR-22-CE64-0001).

Dépôt des publications scientifiques en libre accès : l'archive ouverte nationale HAL

- **Lors du dépôt dans HAL, ajoutez la métadonnée projet ANR dans la notice de publication** (code décision, acronyme, titre)

Projet(s) ANR

Veuillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ANR.

- **Pourquoi déposer dans HAL ?**

- Plus large diffusion des publications en libre accès
- Mise en valeur des publications scientifiques : moissonnage par différents moteurs de recherche, identifiants pérennes, archivage à long terme
- Conservation pérenne des productions scientifiques
- Création du portail HAL-ANR : valorisation et visualisation des publications scientifiques (disponibles dans HAL) d'un projet ANR.

Le volet données de la recherche

Le Plan de Gestion des Données

- **Décrit les processus autour des données**: la façon dont elles seront produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet.
- **Outil d'aide pour mettre en place une réflexion** autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables).
- **Document qui se présente sous la forme de questions à compléter** pour expliquer la manière dont les données seront gérées pendant et après le projet.
- **De nombreux modèles de PGD existent**, il n'y a pas de trame unique
- Le principe « **aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire** » est au cœur de la démarche de l'ANR.

Le Plan de Gestion des Données

Le coordinateur ou la coordinatrice du projet s'engage à :

- Fournir un PGD devra être transmis à l'ANR à **T0+6** avec mise à jour à **mi-parcours** (ou tous les 2 ans si T > 5 ans) et à la **fin du projet**
  - Un livrable avec **3 versions** (ou plus si T > 5 ans)

- L'utilisation du **modèle de PGD** **de l'ANR** est recommandée
  - disponible sur **l'outil DMP OPIDOR** de l'INIST pour une saisie en ligne

- Possibilité d'utiliser un **modèle institutionnel de PGD d'un des partenaires du projet**

DMP Opidor

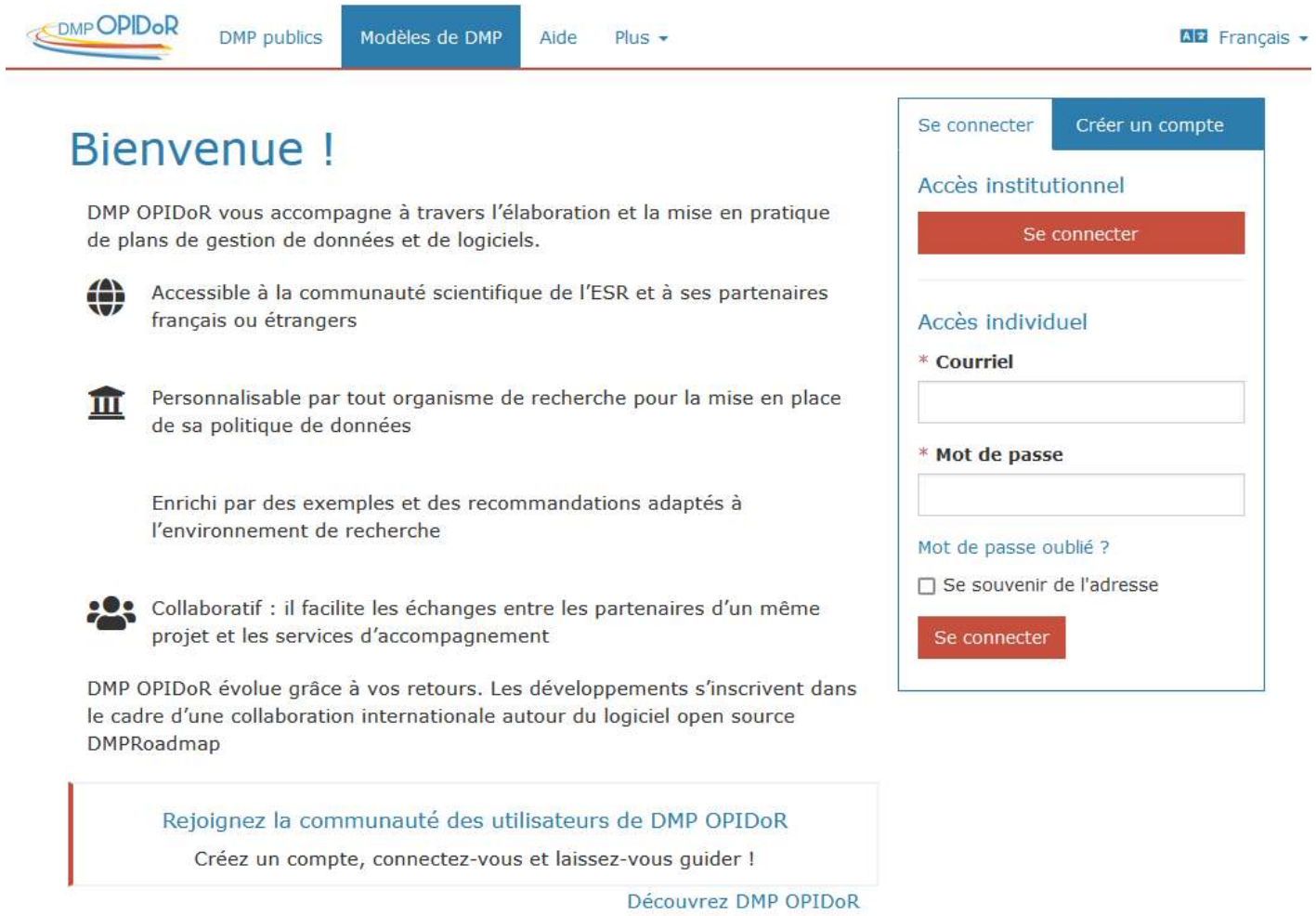
DMP OPIDoR
DMP publics
Modèles de DMP
Aide
Plus
Français
Bienvenue !
DMP OPIDoR vous accompagne à travers l'élaboration et la mise en pratique de plans de gestion de données et de logiciels.
Accessible à la communauté scientifique de l'ESR et à ses partenaires français ou étrangers
Personnalisable par tout organisme de recherche pour la mise en place de sa politique de données
Enrichi par des exemples et des recommandations adaptés à l'environnement de recherche
Collaboratif : il facilite les échanges entre les partenaires d'un même projet et les services d'accompagnement
DMP OPIDoR évolue grâce à vos retours. Les développements s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration internationale autour du logiciel open source DMPRoadmap
Rejoignez la communauté des utilisateurs de DMP OPIDoR
Créez un compte, connectez-vous et laissez-vous guider !
Découvrez DMP OPIDoR
Se connecter
Créer un compte
Accès institutionnel
Se connecter
Accès individuel
* Courriel
* Mot de passe
Mot de passe oublié ?
Se souvenir de l'adresse
Se connecter

DMP Opidor

DMP OPIDoR | DMP publics | Modèles de DMP | Aide | Plus | Français | Se connecter

Modèles de DMP

Modèles de DMP proposés par les financeurs ou par les organismes de recherche, disponibles dans DMP OPIDoR. Vous pouvez télécharger ces modèles et les recommandations associées, créer un plan à partir de ces modèles.

Rechercher

Nom du modèle	Nom de l'organisme	Type d'organisme	Description	Dernière mise à jour	Télécharger	Créer un plan
ANR - DMP template (english)	Agence nationale de la recherche (ANR)	Financeur	In line with its Open Science policy and the National Plan for Open Science, the French National Research Agency (ANR) requires all projects funded in 2019 onwards to produce a Data Management Plan (DMP). This move is intended to support European and international alignment efforts on the structure of open research data, and is guided by the principle: "as open as possible, as closed as necessary".	16/05/2022		Connexion requise

Le Modèle ANR de PGD

6 Sections :

1. Description des données et collecte ou réutilisation de données existantes
2. Documentation et qualité des données
3. Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche
4. Exigences légales et éthiques, codes de conduite
5. Partage des données et conservation à long terme
6. Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

Le Modèle ANR de PGD: exemples de questions

1. Description des données et collecte ou réutilisation de données existantes

1a. Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites et/ou comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ?

Recommandations:

- Expliquer quelles méthodologies ou quels logiciels seront utilisés si de nouvelles données sont recueillies ou produites.
- Enoncer les éventuelles restrictions à la réutilisation des données préexistantes.
- Expliquer comment la provenance des données sera documentée.
- Indiquer brièvement le cas échéant, les raisons pour lesquelles l'utilisation de sources de données existantes a été envisagée mais écartée.

4. Exigences légales et éthiques, codes de conduite

4a. Si des données à caractère personnel sont traitées, comment le respect des dispositions de la législation sur les données à caractère personnel et sur la sécurité des données sera-t-il assuré ?

Recommandations:

Lorsque vous manipulez des données à caractère personnel, veillez à ce que les lois sur la protection des données (par exemple, RGPD) soient appliquées, notamment :

- Obtenir un consentement éclairé pour la préservation et/ou le partage de données personnelles.
- Envisager l'anonymisation des données personnelles pour la préservation et/ou le partage (des données correctement anonymisées ne sont plus considérées comme des données personnelles).
- Envisager la pseudonymisation des données personnelles (la principale différence avec l'anonymisation est que la pseudonymisation est réversible).
- Envisager le chiffrement des données, qui est considéré comme un cas particulier de pseudonymisation (la clé de cryptage doit alors être stockée séparément des données, par exemple par un tiers de confiance).
- Expliquer si une procédure d'accès spécifique a été mise en place pour les utilisateurs autorisés à accéder aux données personnelles.

Le Plan de Gestion des Données structuré

Un nouveau modèle de Plan de gestion de données est disponible depuis novembre 2021

Il s'agit d'un PGD structuré qui permet de récupérer facilement des informations issues de référentiels externes, comme par exemple des données liées aux projets financés par l'ANR via data.gouv.

- Le modèle structuré du PGD basé sur le modèle de Science Europe est **accessible en ligne sur le site DMP OPIDoR.**

A retenir pour l'ensemble de la politique science ouverte de l'ANR

- Le PGD prépare aux conditions de diffusion des données de la recherche. Le principe « **aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire** » est au cœur de la démarche de l'ANR.
- **Toutes les dépenses liées à la gestion des données sont éligibles** durant le projet : acquisition, collecte, stockage, personnel dédié à la gestion des données…
- En cas de recours à un tiers, **le coût de stockage des données est admissible jusqu'à 5 ans après la date de fin du projet**, sous réserve que le contrat avec ce tiers soit conclu avant la fin du projet

A retenir

- Un chercheur est libre de publier dans la revue ou le journal de son choix.
- Le coordinateur ou la coordinatrice du projet s'engage à ce que le texte intégral des publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL avec une licence *Creative Commons* CC-BY **au plus tard au moment de la publication.**
- Lors du dépôt dans HAL, il faut toujours associer le code décision de son projet ANR (Ex : ANR-22-CE64-0001) à sa publication. Tout dépôt dans une autre archive ouverte est possible mais n'est pas suffisant. Le dépôt dans HAL permet l'association publication/projet.
- Le PGD prépare aux conditions de diffusion des données de la recherche. Il est désormais possible d'utiliser un plan de gestion structuré, qui permet de récupérer facilement et automatiquement des informations issues de référentiels externes comme data.gouv

FAQS Publications et PGD en ligne
https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/faq-pub/
https://anr.fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/faq-pgd/

Liens utiles

Contact : scienceouverte@agencerecherche.fr

Page Science Ouverte sur le site de l'ANR
Plan National pour la Science Ouverte sur le Site Ouvrir la Science
Passeport pour la Science Ouverte
Portail HAL-ANR
Documentation HAL
DMP-OPIDoR et Formations DMP-OPIDoR
Practical Guide to the International Alignment of Research Data Management - Extended Edition, Science Europe

F.A.Q Publications scientifiques
F.A.Q PGD
Le guide utilisateur du modèle structuré de PGD
Le répertoire Couperin des « Services Opérationnels de Soutien à la rédaction des Plans de Gestion des Données (SOS-PGD) »

CAMPUS CONDORCET | GRAND EQUIPEMENT DOCUMENTAIRE

Le plan de gestion de données : un outil au service de la recherche

Cynthia Pedroja
Responsable du service Accompagnement de projets et science ouverte

Grand équipement documentaire – Campus Condorcet

Juin 2022

Pourquoi la bibliothèque intervient ?

- Grand équipement documentaire (bibliothèque et archives)
  - Soutien à la recherche
    - Accompagnement de projets et science ouverte
- Plan de gestion des données : cœur de métier de la bibliothèque et des archives (gestion de l'information, organisation, description, processus, etc.)
- Expérience : 2 services (Sciences Po, Campus Condorcet)

Les dessous de l'accompagnement

V1

- +6 mois : **ce qui va être fait**
  - identifier l'adéquation entre les pratiques et les attendus des financeurs et politiques -> ajustement, outillage méthodologie et technique

V2

- Mitan : **se confronter à la réalité du terrain**
  - ajuster la V1 en fonction des premiers recueils et traitement de données

V finale

- Fin : **ce qui a été fait**
  - expliciter ce qui a été réellement fait et notamment où sont les données et leur documentation

3 états successifs : le plan de gestion de données (PGD) est évolutif

Accompagnement de proximité : focus V1

Estimation du temps d'accompagnement : 5h00 (type ANR)

- 0h30 à 1h00 : lecture du projet (et autres documents contractuels – AAP, etc.)
  - Comprendre (essayer de) le projet, identifier les acteurs (porteurs, partenaires) et leur rôle, identifier les données produites et réutilisées ainsi que les traitements opérés, intégration des principes de la science ouverte
- 1h30 à 2h00 : réunion d'échange avec le porteur (et d'autres personnes de l'équipe de recherche)
  - établir un diagnostic, faire des recommandations et trouver des solutions et des ressources pour être bien accompagné opérationnellement
- 1h30 à 2h00 : relecture V0, itérations jusqu'à la V1

Accompagnement distant : ressources

- Outils
  - Formulaire de rédaction, modèles : DMP OPIDoR https://dmp.opidor.fr/
  - Guide de rédaction : Zotero https://www.zotero.org/groups/2519697/ged_donnes_de_la_recherche
- Formations
  - Sensibilisation, ateliers d'écriture/relecture, etc. proposés par les SCD/Bibliothèques, laboratoires, réseaux professionnels, etc.
  - Formation en ligne : DORANum https://doranum.fr/plan-gestion-donnees-dmp/

Un outil pour la recherche

- Collaboratif et collectif : à chacun son métier (chercheurs, ingénieurs, documentalistes/bibliothécaires, délégué à la protection des données, ingénieurs projets, direction de l'informatique, juriste, etc.)
- Formalisation de pratiques : qui fait quoi, quand, comment, sur quels objets, etc.
- Investissement qui permet de gagner du temps : automatisme, compréhension de l'environnement SO, identification des personnes-ressources
- Se poser les bonnes questions sur ce qui doit et peut être fait dès l'écriture du projet (avant la demande de financement)

3 retours d'expérience

- Chercheur : 1er PGD mais pas le dernier
- Laboratoire : réfléchir collectivement aux pratiques
- Établissement : mettre en place des processus

Identifier un contact de proximité

SOS-PGD : répertoire des Services Opérationnels de Soutien à la rédaction des Plans de Gestion des Données
https://scienceouverte.couperin.org/sos-pgd/

Cat OPIDoR : wiki des services dédiés aux données de la recherche
https://cat.opidor.fr/index.php/Cat_OPIDoR,_wiki_des_services_d%C3%A9di%C3%A9s_aux_donn%C3%A9es_de_la_recherche

PPR AUTONOMIE

3ème journée d'ateliers préparatoires à l'appel à projets sur les défis 3 et 4

5ème atelier

Mercredi 22 juin – 11h

Science ouverte et données de la recherche : gestion, réutilisation et partage

La stratégie autour des données du PPR Autonomie : état des lieux et perspectives

Claudia Marquet, Cheffe de projet

Deux éléments de contexte parmi d’autres

- Les **plans nationaux de la science ouverte**, avec un axe consacré à la structuration et à l’ouverture des données de la recherche
  - Consulter le site Ouvrir la science pour en savoir plus.
- Les **consultations menées auprès des chercheurs** dans le cadre des études préparatoires au lancement de la plateforme nationale fédérée des données de la recherche (**recherche data gouv**)

Préfigurer la stratégie « données » du PPR

- **Trois axes de travail** identifiés :
  - La gestion des données de recherche
  - La réutilisation des données à des fins de recherche
  - Le partage des données de la recherche
- **Les principes d'actions** :
  - Intervenir en complémentarité des acteurs et initiatives existantes
  - Nouer des partenariats
  - Répondre à des besoins non couverts
- **Registre d'actions** : à construire selon les besoins des communautés de recherche, mais les pistes sont déjà nombreuses !

Des productions à venir (1/2)

- 3 fiches repères issues du travail de cartographie des acteurs, ressources et initiatives existants :
  - Gestion des données
  - Réutilisation des données
  - Partage des données

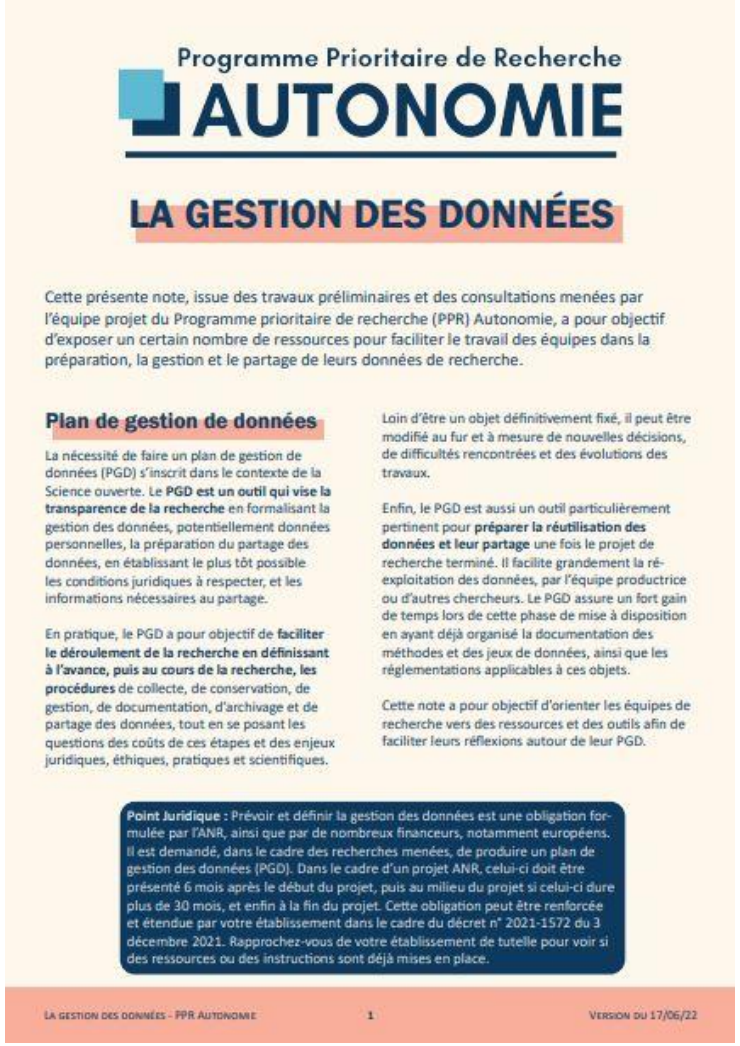

Programme Prioritaire de Recherche

AUTONOMIE

LA GESTION DES DONNÉES

Cette présente note, issue des travaux préliminaires et des consultations menées par l'équipe projet du Programme prioritaire de recherche (PPR) Autonomie, a pour objectif d'exposer un certain nombre de ressources pour faciliter le travail des équipes dans la préparation, la gestion et le partage de leurs données de recherche.

Plan de gestion de données

La nécessité de faire un plan de gestion de données (PGD) s'inscrit dans le contexte de la Science ouverte. Le **PGD est un outil qui vise la transparence de la recherche** en formalisant la gestion des données, potentiellement données personnelles, la préparation du partage des données, en établissant le plus tôt possible les conditions juridiques à respecter, et les informations nécessaires au partage.

En pratique, le PGD a pour objectif de **faciliter le déroulement de la recherche en définissant à l'avance, puis au cours de la recherche, les procédures** de collecte, de conservation, de gestion, de documentation, d'archivage et de partage des données, tout en se posant les questions des coûts de ces étapes et des enjeux juridiques, éthiques, pratiques et scientifiques.

Loin d'être un objet définitivement fixé, il peut être modifié au fur et à mesure de nouvelles décisions, de difficultés rencontrées et des évolutions des travaux.

Enfin, le PGD est aussi un outil particulièrement pertinent pour **préparer la réutilisation des données et leur partage** une fois le projet de recherche terminé. Il facilite grandement la ré-exploitation des données, par l'équipe productrice ou d'autres chercheurs. Le PGD assure un fort gain de temps lors de cette phase de mise à disposition en ayant déjà organisé la documentation des méthodes et des jeux de données, ainsi que les réglementations applicables à ces objets.

Cette note a pour objectif d'orienter les équipes de recherche vers des ressources et des outils afin de faciliter leurs réflexions autour de leur PGD.

Point Juridique : Prévoir et définir la gestion des données est une obligation formulée par l'ANR, ainsi que par de nombreux financeurs, notamment européens. Il est demandé, dans le cadre des recherches menées, de produire un plan de gestion des données (PGD). Dans le cadre d'un projet ANR, celui-ci doit être présenté 6 mois après le début du projet, puis au milieu du projet si celui-ci dure plus de 30 mois, et enfin à la fin du projet. Cette obligation peut être renforcée et étendue par votre établissement dans le cadre du décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021. Rapprochez-vous de votre établissement de tutelle pour voir si des ressources ou des instructions sont déjà mises en place.

LA GESTION DES DONNÉES - PPR AUTONOMIE 1 VERSION DU 17/06/22

Des productions à venir (2/2)

- **Une cartographie des données de la statistique publique** disponibles pour étudier les questions liées au **vieillissement et à la perte d'autonomie**
- Cartographie qui complète le **travail déjà réalisé par la DREES pour les données sur le handicap**
  - Télécharger la cartographie des données sur le handicap (XLSX, 2428Ko)

On vous écoute !

- Lancement d'une **enquête en ligne** à destination des acteurs de la recherche française dans le champ de l'autonomie
- Son **objectif** ? **Mieux connaître les pratiques actuelles de gestion, réutilisation et partage des données** des chercheurs pour **adapter la feuille de route** du PPR en conséquence
- Actrices et acteurs de la communauté de recherche sur l'autonomie, on compte sur vous !
  - Répondre à l'enquête

Concept de *Living Labs* (Laboratoire vivant) en Santé et Autonomie

valentin.berthou@sante.gouv.fr
Mission Recherche (Drees)

William J. Mitchell (1944-2010)
Crédit photo : MIT (2009)

« a research methodology for sensing, prototyping, validating and refining complex solutions in multiple and evolving real life contexts »

(via L. Galli)

« Le concept de Living Lab fait référence à une méthode de R&D où les innovations de service, de produit, d'amélioration d'application sont **créées** et **validées** de manière collaborative, multi-contexte, empiriquement et dans des environnements réels »

Eriksson et *al.* (2005)

Living Lab : de quoi parle t-on ?

- Le Living Lab est :
  - une <u>démarche méthodologique</u> et…
  - un <u>lieu</u> !

=> « catalyseur organisationnel »

- Différents domaines : santé, autonomie, culture, urbanisme, gastronomie, etc.

- Des <u>structures hétérogènes</u> ! (forme juridique, fonctionnement, équipement, etc.)

- Emergence « *bottom-up* »

Eléments-clés du fonctionnement

- La place de l'usage et de l'usager
  - Méthodologie *user-centered*, *user-driven*
- Le co-design, la co-conception
  - Equipe pluridisciplinaire
  - Partir des besoins
- La gouvernance partagée
- L'innovation ouverte (Chesbrough, 2003)
- Structures hybrides : « PPP+P »
  - Financements partagés
  - Rôle d'interface (Marché et Recherche)
- Ecosystème d'acteurs => environnement complexe
- Expérimentation en environnement « réaliste » (in vitro / in vivo)
  - Plateforme technologique vs. domicile

Répartition des Living Labs labellisés par ENoLL dans le monde. Crédit : Google Maps, ENoLL, 2017

Répartition des Living Labs labellisés par ENoLL en Europe, 2016 (Roux et Marron, 2016, p. 105)

Contexte économique

«Paradoxe Européen » (Schuurman, 2014)

- Réconcilier recherche et applications

Economie de la connaissance

- Stratégie de Lisbonne, « H2020 » (2000)

Solidification des produits/services

- 80% des produits en situation d'échec (G. Zaltman (2003), S. Leminen, T. Turunen et M. Westerlund (2015))

=> Création en 2006 du réseau ENoLL (*European Network Of Living Labs*)

- Silver Economie
  - Une « filière » d'avenir
  - 2013 : 92 milliards d'€ de CA.
  - 2020 : 130 milliards (Rengot, 2015)

=> Création du réseau Forum des Living Labs en Santé et Autonomie en 2011

Contexte santé & société

- Naissance du « patient-expert » (Boudier, Bensebaa & Jablanczy, 2012) :
  - Relation médecin / patient
  - Savoirs profanes vs. Savoirs experts

- Démocratie sanitaire
  - Etats généraux de la santé
  - Loi Kouchner 2002 => importance du patient

- Milieu complexe de la santé
  - Segmentation des professionnels de santé
  - Réconciliation des intérêts opposés
  - Casser les « effets silo »

Contexte sociétal

- Vieillissement de la population
  - Augmentation du nombre de séniors (horizon 2050)

- Nouveaux besoins :
  - « Bien-vieillir ». L'obsession de la santé parfaite (I. Illich, 1971)
  - Demande d'autonomie
  - Vieillir à domicile : « maintient » des personnes à domicile

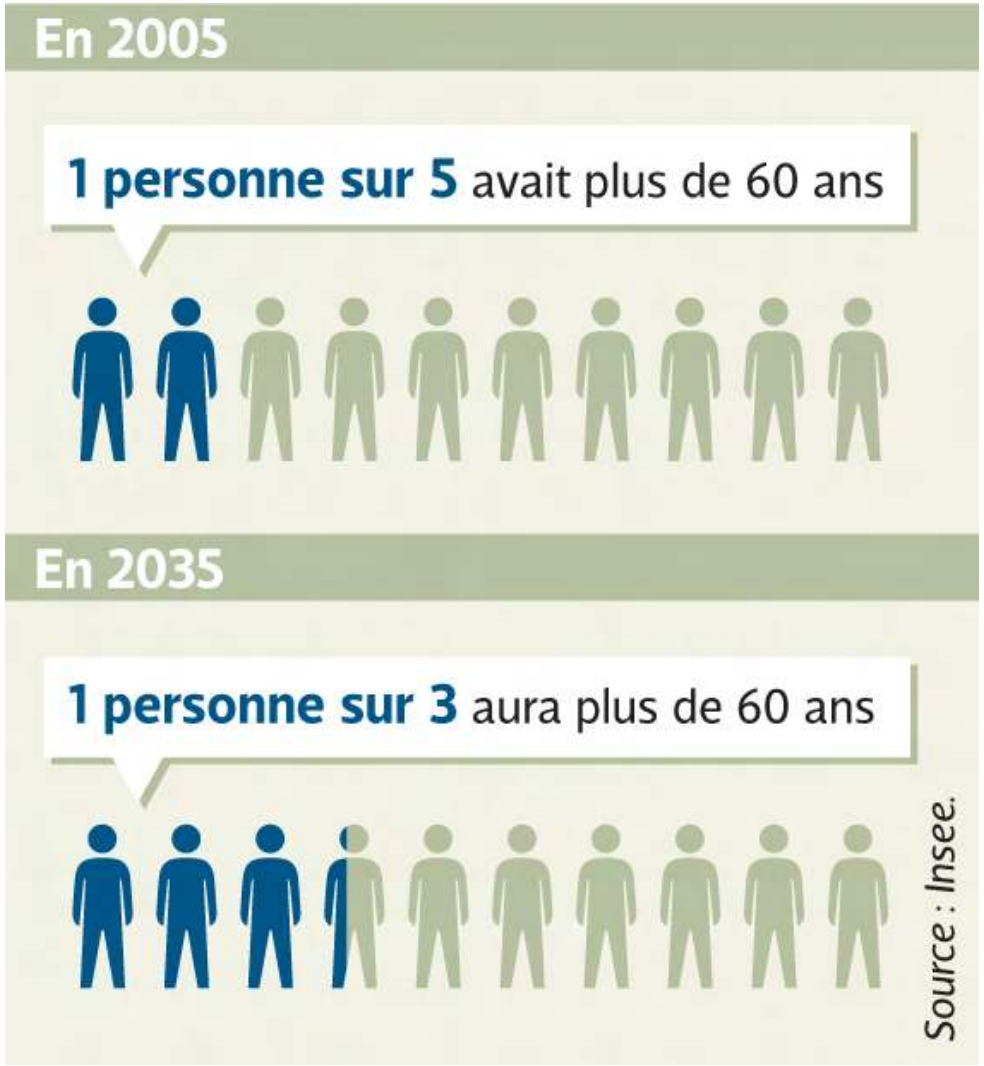

Bibliographie (indicative)

Bergvall-Kåreborn B., Ihlström Eriksson C., Ståhlbröst A. et Svensson J. (2009), « A milieu for innovation – Defining Living Labs », *2nd ISPIM Innovation Symposium,* New York, 6-9 décembre.

Berthou V. (2019), « De l'intention d'innovation à son institutionnalisation. Le cas des Living Labs en Santé & Autonomie » (thèse de doctorat), 14 janvier 2019, Cahiers COSTECH numéro 2, http://www.costech.utc.fr/CahiersCOSTECH/spip.php?article95

Berthou, V. & Gaglio, G. (2020). L'enrôlement différencié des usagers dans les living labs en santé et autonomie en France. *Réseaux*, 222, 165-198.

Boudier, F., Bensebaa, F. & Jablanczy, A. (2012). L'émergence du patient-expert : une perturbation innovante. *Innovations*, 39, 13-25.

Dubé P., Sarrailh J., Billebaud C., Grillet C., Zingraff V. et Kostecki I. (2014), *Qu'est-ce qu'un Living Lab ? Le livre blanc des Living Labs,* UMVELT, première édition, mars 2014, Montréal.

Eriksson M., Niitamo V.-P. et Kulkki S. (2005), *State-of-the-art in utilizing Living Labs approach to user-centric ICT innovation – a European approach*, Centre for Distance-spinnig Technology (CDT) à Luleå University of Technology, Suède.

Illich I. (1975), *Némésis médicale. L'expropriation de la santé,* Seuil, mai 1975.

Nesti G. (2016), « Living Labs : A New Tool for Co-production ? » dans Bisello A., Vettorato D., Stephens R. et Elisei P. (dir.), *Smart and Sustainable Planning for Cities and Regions. Results of SSPCR 2015*, coll. Green Energy and Technology, Springer, 2017.

Picard R. et Poilpot L. (2011), *Pertinence et valeur du concept de « Laboratoire vivant » (Living Lab) en santé et autonomie*, rapport CGIET, n° 2010/46, juillet 2011.

Rengot N. (2015), « La silver économie : un nouveau modèle économique en plein essor », *Géoéconomie*, 2015/4, n° 76, p. 43-54.

Vanmeerbeek P., Vigneron L., Delvenne P., Rosskamp B. et Antoine M. (2015), *Involvement of end-users in innovation process : toward a user-driven approach of innovation. A qualitative analysis of 20 Livings Labs*, Research papers – Session 2 "Theory and tools", OpenLivingLab Days, Istanbul, 25-27 Aout 2015, European Network of Living Labs.

Zaltman G. (2003), *How Customers Think: Essential Insights into the Mind of the Markets,* Boston: Harvard Business School Press.